

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

DECISION N° : **201.08.2025**

OBJET : Contrat avec Isabelle BOURDIAL, chargée de mission sur la programmation du Festival Polar'Osny et du salon du livre qui auront lieu sur la ville d'Osny le 29 novembre 2025.

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-22,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal 065.05.2020 du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,

VU le projet de contrat de prestation relatif à la programmation du festival Polar'Osny 2025 et la programmation du salon du livre ci-annexé,

Considérant l'intérêt de cette intervention pour la manifestation Polar'Osny programmée par la Ville.

DECIDE :

Article 1 :

De signer avec Isabelle BOURDIAL, domiciliée au 42 rue du Mesnil 60119 Hénonville, N° de SIRET 842 704 033 00013, un contrat de prestation de service en qualité de chargée de mission, pour la programmation du Festival Polar'Osny dont l'organisation d'un concours jeunesse de nouvelles policières et la programmation du salon du livre, qui aura lieu sur la ville le 29 novembre 2025.

Article 2 :

Ledit contrat prend effet du 29 août au 31 décembre 2025.

Article 3 :

DIT que la dépense en résultant d'un montant de 2500 € (deux mille cinq cents euros), TVA non applicable, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2025 de la commune.

DIT que le paiement se fera par mandat administratif.

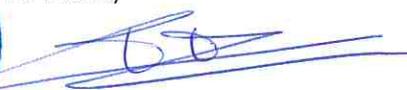
Article 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au Représentant de l'Etat.



Fait à OSNY, le **29 AOUT 2025**

Le Maire,


Jean-Michel LEVESQUE

Convention de Prestation

Entre : Isabelle BOURDIAL, Chargée de Mission sur le festival du polar « Polar'Osny », domiciliée au 42 rue du Mesnil 60119 Hénonville N° de SIRET: 84270403300013

D'une part,

Et

La Ville d'Osny, représentée par Jean-Michel LEVESQUE, en sa qualité de Maire,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet :

Contrat avec Isabelle BOURDIAL chargée de mission sur la programmation du festival Polar'Osny 2025, dont l'organisation d'un concours jeunesse de nouvelles policières et la programmation du salon du livre, qui aura lieu le 29 novembre 2025.

Article 2 - Déroulement de la mission :

En sa qualité de chargée de mission, Isabelle BOURDIAL s'engage à initier la programmation du Festival en collaboration avec la directrice et l'équipe de la médiathèque. Isabelle BOURDIAL se charge notamment de la sélection des auteurs invités au salon du polar, qui aura lieu le samedi 29 novembre 2025 et de la mise en place d'un concours jeunesse de nouvelles policières pour les jeunes collégiens du département du Val d'Oise.

Isabelle BOURDIAL propose les contenus éditoriaux et gère les contacts et les accueils des auteurs et des blogueurs.

Isabelle BOURDIAL se charge également de l'organisation du prix Osny&Clyde.

Pour toutes ces actions, Isabelle BOURDIAL sera accompagnée administrativement par la directrice de la médiathèque et logistiquement par la bibliothécaire en charge des collections polar et l'adjointe de direction responsable des collections.

Isabelle BOURDIAL est coadministratrice de la page Facebook dédiée à Polar 'Osny avec la directrice de la communication.

Isabelle BOURDIAL prépare et anime les tables rondes avec la collaboration de la directrice de la médiathèque.

Isabelle BOURDIAL rédige les communiqués de Polar'Osny et conçoit le retour en image du festival. Elle rédige le bilan qualitatif du festival en collaboration avec la directrice de la médiathèque, qui rédige le bilan financier. Documents à communiquer après le festival, au plus tard le 31 décembre 2025, pour la ville d'Osny.

La médiathèque se charge de la logistique du festival, du salon du 29 novembre 2025 et des partenariats dont la librairie Le Grand Cercle.

Le service communication se charge des supports de communication du festival et de leur diffusion.

Article 3 – Règlement :

L'organisateur s'engage à verser la somme de 2500 € (deux mille cinq cents euros), TVA non applicable, conformément au devis fourni.

Le paiement se fera par mandat administratif.

Article 4 – Assurances

Le prestataire déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à sa prestation auprès de sa compagnie d'assurance. L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques dans son lieu.

Fait en deux exemplaires originaux, le : 29 AOUT 2025

Le prestataire

Isabelle Bourdial

Chargée de mission



L'organisateur

Jean-Michel LEVESQUE

Le Maire